

Minister of Infrastructure  
and Communities



Ministre de l'Infrastructure  
et des Collectivités

Ottawa, Canada K1P 0B6

Alain Zaladzius  
Président  
fondation rivières  
454, avenue Laurier Est  
Montréal (Québec) H2J 1E7

Bonjour,

Je vous remercie pour votre lettre du 2 décembre 2020 au sujet de la non-admissibilité des travaux d'infrastructures vertes dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU). Je suis désolée d'avoir tardé à vous répondre.

Le gouvernement du Canada s'emploie à surmonter la plus grande crise sanitaire de notre temps. À cette fin, il prend des mesures fortes et rapides pour stabiliser notre économie et soutenir les collectivités du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Le plan Investir dans le Canada du gouvernement du Canada prévoit plus de 7,5 milliards de dollars de financement fédéral dédié aux projets d'infrastructure du Québec au cours de la prochaine décennie. Ce nouveau financement permettra au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de faire des investissements sans précédent dans des projets de transport en commun, d'infrastructures vertes, communautaires, culturelles et récréatives, ainsi que dans les collectivités rurales et nordiques.

Infrastructure Canada travaille avec ses homologues des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les dirigeants autochtones et les municipalités pour répondre aux besoins immédiats en matière d'infrastructure. Le but est de déterminer ce qui peut être mis en œuvre à court terme pour soutenir l'emploi et comment relancer notre économie le plus rapidement possible tout en respectant les lignes directrices en matière de sécurité publique. Le ministère continue d'accélérer les approbations de financement de projets qui créeront des emplois et amélioreront la qualité de vie des Canadiens dans l'ensemble du pays. Il travaille également avec diligence pour traiter le remboursement des demandes reçues de ses partenaires afin qu'ils disposent des fonds nécessaires pour continuer à faire avancer les projets et à employer des Canadiens.

...2

Canada

Le 5 août dernier, en réponse aux importants défis en matière de santé et d'économie soulevés par la pandémie de COVID-19, Infrastructure Canada a apporté un certain nombre de changements au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Les changements sont ciblés et limités dans le temps pour accroître nos investissements immédiats dans les infrastructures tout en maintenant les objectifs à long terme du plan Investir dans le Canada. Parmi ces changements, mentionnons la création d'un nouveau volet de résilience COVID-19 et l'élargissement temporaire de l'admissibilité dans trois des quatre volets d'origine, notamment les volets Transport en commun, Infrastructure verte et Collectivités rurales et nordiques. Ces changements donnent aux provinces et aux territoires la flexibilité nécessaire d'allouer jusqu'à 10 pour cent des allocations initiales au titre des ententes bilatérales intégrées vers le volet Résilience à la COVID-19 afin d'aider à mobiliser leurs fonds restants dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Je suis heureuse de mentionner que le financement qui sera alloué au nouveau volet Résilience à la COVID-19 permettra d'appuyer les projets dans quatre catégories, dont les infrastructures d'atténuation et d'adaptation en cas de catastrophe, y compris l'infrastructure naturelle, l'atténuation des inondations et des incendies, et la plantation d'arbres et l'infrastructure connexe. Des discussions sont en cours avec le gouvernement du Québec afin de modifier l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada afin d'y refléter ces flexibilités.

De plus, selon les dispositions actuelles du Programme, les projets qui visent le renforcement de la capacité structurelle, de la capacité naturelle d'adaptation aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et/ou aux événements météorologiques extrêmes sont admissibles au financement dans le cadre du volet Infrastructure verte. Les projets qui facilitent le maintien des actifs ainsi que la mise aux normes des infrastructures de traitement et de collecte des eaux pluviales, constituent également des projets admissibles au volet Infrastructure verte.

Conformément aux dispositions de ce Programme, le Québec est toutefois responsable de soumettre les projets qui cadrent avec les retombées susmentionnées à la lumière de ses besoins et des priorités énoncées notamment dans le Plan québécois des infrastructures. En ce sens, si les projets d'infrastructures d'eaux qui font appel à différents processus naturels et à la végétation pourraient bénéficier de l'allocation disponible au sein du volet Infrastructure verte et du volet Résilience à la COVID-19, il appartient au gouvernement du Québec de déterminer l'échéancier de même que les critères selon lesquels il priorise et soumet les projets à Infrastructure Canada. Je vous invite donc à communiquer avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec qui pourront vous fournir de l'information additionnelle sur les critères d'admissibilité provinciaux, notamment ceux qui s'inscrivent dans le cadre de leur programme FIMEAU. Les représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pourront, quant à eux, vous aiguiller sur le processus de priorisation des projets visant l'adaptation, la résilience et l'atténuation des catastrophes naturelles dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

En ce qui a trait au Fonds de la taxe sur l'essence fédérale, en juin 2020, le gouvernement du Canada a annoncé que les allocations d'une valeur de 2,2 milliards de dollars allaient être accélérées cette année et versées en un seul paiement pour pouvoir aider les collectivités à relever les défis causés par la pandémie. Un paiement unique de 495,7 millions de dollars en financement fédéral a ainsi été versé au gouvernement du Québec en juin dernier et sera versé aux municipalités selon les modalités du Programme de la TECQ.

L'un des grands avantages du Fonds de la taxe sur l'essence est la possibilité pour les municipalités d'investir dans un large éventail de projets d'infrastructure, notamment des projets d'infrastructure réduisant ou éliminant les conséquences et les risques à long terme liés aux catastrophes naturelles.

Les municipalités québécoises ont accès au Fonds par l'entremise de la TECQ dont les paramètres de financement et de mise en œuvre, notamment les quatre priorités définies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, relèvent du gouvernement du Québec et ne font pas partie de l'entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence. Dans le cadre de la TECQ, une municipalité doit respecter un ordre de priorités pour une proportion importante de l'enveloppe affectée et obtenir l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour mettre en œuvre sa programmation. Enfin, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles ne fait pas partie d'une catégorie admissible au titre de la TECQ 2019-2023.

Finalement, le gouvernement du Canada a lancé le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, un programme national de 2 milliards de dollars sur dix ans conçu pour appuyer les projets d'infrastructure de grande envergure en vue d'aider les collectivités à mieux gérer les risques de catastrophes causées par des dangers naturels. Les projets financés dans le cadre de ce programme concurrentiel fondé sur le mérite visent à améliorer la capacité d'adaptation des collectivités canadiennes aux conséquences négatives des phénomènes météorologiques et à assurer la continuité de leurs services. Ce programme vient compléter le programme d'infrastructure Investir dans le Canada et cible les investissements à grande échelle qui permettent d'atténuer les catastrophes. Les infrastructures naturelles sont admissibles aux fins de financement en vertu du Fonds. Pour plus de détails sur les infrastructures naturelles, je vous invite à consulter le guide de l'applicant disponible sur la page internet du programme : <https://www.infrastructure.gc.ca/dmaf-faac/dmaf-guide-faac-fra.html>.

Pour obtenir de l'information sur d'autres programmes de financement du plan Investir dans le Canada, veuillez consulter le site Web d'Infrastructure Canada à [www.infrastructure.gc.ca](http://www.infrastructure.gc.ca).

Ensemble, nous veillerons à ce que les infrastructures jouent un rôle prépondérant dans la stimulation de la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de notre qualité de vie dans les mois et les années à venir.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée  
Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités